

[Accueil](#)

[Histoire](#)

[Keryado, son histoire](#)

[Rattachement à Lorient](#)

[Un quartier qui se structure : un nouveau quartier fait de quartiers](#)

[Une expérience particulière : la cité des Castors](#)

Une expérience particulière : la cité des Castors

Sur Lorient, la tâche de la reconstruction est grande et la municipalité, malgré l'aide du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme ne peut tout reconstruire seule. Après examen de la situation, Paul Picard, directeur de l'office HLM de Lorient, Jean Le Coutaller, député-maire de Lorient et Jean Lagarde, officier d'administration de la direction des travaux Maritimes, proposent au commandement de la Marine de créer une société coopérative HLM habilitée à construire des logements disponibles en accession à la propriété pour les personnels civils et militaires de l'Arsenal. Ainsi naît le « Service Logement de la Marine » dont l'objectif est de permettre le rapprochement des ouvriers de l'Arsenal, souvent logés dans des cités de baraques ou d'autres logements de fortune loin du centre-ville. En 1955, il ouvre un stand dans la cité commerciale provisoire de la place Jules Ferry afin d'y présenter un ambitieux projet constructif de 1 000 logements familiaux, répartis en huit lotissements sur les communes de Lorient et Lanester.

C'est au sein de ce projet que va naître l'aventure des « castors » de Lorient, acteurs d'une expérience d'autoconstruction participative,

inspirée d'un mouvement national original et hétéroclite. Des lotissements où les acquéreurs s'investissent, deviennent les propres bâtisseurs de leur pavillon. Les huit cités Marine, deux sont construites suivant ce modèle : une à Kerolay, l'autre à Kersabiec en Keryado.

Les « aspirants » castors n'ont le plus souvent aucun apport financier. Réunir les 10 à 25% de fonds indispensables au déblocage de prêts bancaires représente une charge très lourde.

La force des castors réside dans la constitution de sociétés anonymes coopératives, s'offrant ainsi un statut juridique permettant d'obtenir des prêts du Crédit Foncier de France, qui refuse alors de prêter aux associations de loi 1901.

Ainsi naît, en juin 1954 (à vérifier), la Société Coopérative des Castors de la Marine, dont le siège se situe au Ruzeau, à Lanester. Les adhérents, tous employés par la Marine, sont volontaires et s'engagent à respecter les principes d'un règlement intérieur strict.

Chaque sociétaire doit verser un droit d'entrée de 50 000 francs suivi d'un versement de mensualités. Ces sommes importantes, fruit d'extrêmes privations, demeurent malgré tout insuffisantes pour assurer les mises de fond exigées par le Crédit Foncier de France.

Arrive alors la mise en pratique du principe de l'apport-travail : l'ouvrier comble son manque d'apport financier par sa force de travail, faisant ainsi preuve d'un engagement total. Concrètement, il promet de consacrer aux chantiers ses jours de repos, week-ends et jours fériés et de sacrifier dix jours de congés payés. Le non-respect du règlement expose ces ouvriers à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion pure et simple. Tout membre démissionnaire ne peut prétendre au remboursement de son apport-travail qui reste acquis à la société.

En contrepartie, la société coopérative s'engage à réduire, par cet effort commun, le prix de revient des constructions et assure le

bénéfice de l'attribution d'un logement neuf à chacun de ses membres. Elle s'occupe des actes administratifs et financiers tels que la négociation des prêts et des garanties, la tenue des comptes des castors, l'achat en gros de matériaux et la location du matériel de chantier.

C'est elle, enfin, qui retient les loyers en remboursement des emprunts, une fois le chantier terminé et les familles installées.

Afin qu'aucun ne privilégie sa maison plus qu'une autre, c'est finalement un tirage au sort par catégorie de logement qui attribue la maison et le terrain qui l'entoure à son futur propriétaire. Les constructions sont strictement réservées à l'usage d'habitation avec interdiction d'y ouvrir un commerce.

Le Service Logement de la Marine conclue, pour sa part, des marchés avec trois architectes de la reconstruction parmi les plus renommés, Delayre, Romualdo et Martel, qui dessinent les plans des maisons. Il demande le détachement d'un dessinateur d'étude de la direction des travaux maritimes, Émile Le Borgne, lui-même castor à Kerolay, afin de réaliser l'implantation des maisons sur les terrains et de suivre le bon déroulement des chantiers.

Sur les chantiers, chacun participe selon ses capacités et les savoir-faire se transmettent au gré de l'évolution des travaux.

L'histoire des quartiers débute par le démontage des baraquements du foyer du marin sur le cours de Chazelles et leur remontage sur les zones de chantiers où ils serviront d'abris de chantier. Ils permettent de réaliser des séchoirs à parpaings, des vestiaires, un atelier et un entrepôt de matériaux.

La coopérative achète une bétonnière, une vibreuse ainsi que le ciment et le sable nécessaires au chantier. La fabrication des parpaings, les fameux « agglos », peut ainsi commencer à Kersabiec, dès 1954 et à

Kerolay, dès janvier 1955.

L'organisation du chantier est très stricte : la fabrication des « agglos » se fait en roulement trois jours par semaine. Le séchoir, quant à lui doit être évacué tous les mardis soir.

L'aventure ne s'arrête pas là, il est nécessaire d'établir le plan des quartiers, viabiliser les terrains, tracer et creuser les rues à la pelle et à la pioche avant de les encaillaiser et de déterminer l'emplacement des maisons pour y couler les fondations. Le dessinateur de la Marine, Émile Le Borgne, effectue le tracé des rues et l'implantation des maisons : 26 maisons « Martel » pour Kersabiec (2 F3, 18 F4 et 6 F5) et 48 maisons « Delayre - Romualdo » pour Kerolay (30 F4, 18 F5 et 1 F6), où viennent se rajouter, plus tard, 14 maisons sur les plans de Martel.

La suite est sous-traitée. Des entreprises du bâtiment, comme Dauwe et Merlet, réalisent les planchers en béton, les murs et les enduits, l'entreprise Peruyero se charge des cloisons en briques, des plâtres et des céramiques. La couverture en ardoises et les parties en zinc sont réalisées par une entreprise spécialisée de Gourin.

Les castors, quant à eux, s'attaquent à la charpente, au chevronnage et aux voliges de la toiture. Ils placent les fenêtres et encadrements des portes, les volets, les lambourdes des planchers et les tubes pour l'électricité. Les sanitaires, les finitions des boiseries et de l'électricité viennent clore le chantier.

Mais tout n'est pas terminé pour autant ; après la réfection des routes défoncées par la pose des canalisations d'eau, du tout-à-l'égout et du gaz, les castors posent des bordures de trottoir qu'ils réalisent eux-mêmes dans des moules en bois. Reste à chacun la tâche de clore son terrain en respectant les règles d'urbanisme avant de se consacrer aux finitions, peintures, tapisseries, etc.

Les heures de travail effectuées par chaque castor sur toute la durée d'un chantier oscille en moyenne entre 2600 et 3000 heures. Cela représente en moyenne 3 ans de dur labeur, récompensés par l'obtention d'une maison confortable et la satisfaction d'avoir mené collectivement un projet original et solidaire.

Le dessin des quartiers tire parti au maximum de la capacité des terrains tout en répondant aux idées d'un confort moderne : offrir à chacun un potager d'une surface quasi équivalente, profiter d'un ensoleillement optimal pour les maisons et les jardins tout en évitant si possible les vis-à-vis. La disposition générale de la maison permet de créer une courette côté rue, où l'on retrouve l'entrée du garage, destinée le plus souvent à un petit jardinet d'agrément. L'arrière est pensé pour un potager, l'entretien du linge, le stockage du charbon et un éventuel poulailler.

La base architecturale reste la même, l'effet de standardisation permettant de construire plus vite.